

**Je fais une demande d'échange de permis de conduire  
d'un pays de l'Union européenne ou de l'espace économique européen  
suite à une mesure de suspension administrative  
(interdiction temporaire de conduire en France)**

**1. Je télécharge et remplis les formulaires suivants :**

Formulaire cerfa n°14879\*01 « Demande de permis de conduire par échange » renseigné et signé (**le numéro de téléphone mobile et/ou l'adresse courriel du demandeur doivent être mentionnés**)

Formulaire cerfa n°14948\*01 Réf 06 « Demande de permis de conduire – Format de l'Union européenne » renseigné et signé

**2. Je constitue mon dossier avec les pièces justificatives suivantes :**

3 photographies d'identité papier (dont une sur chacun des deux formulaires Cerfa)

Photocopie de l'arrêté de suspension (interdiction temporaire de conduire)

Photocopie de l'avis médical

Photocopie d'un justificatif d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour)

Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de six mois (facture de fournisseurs d'électricité, d'eau, de téléphone...)

**3. Je dépose ma demande sur le site de l'ANTS**

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>